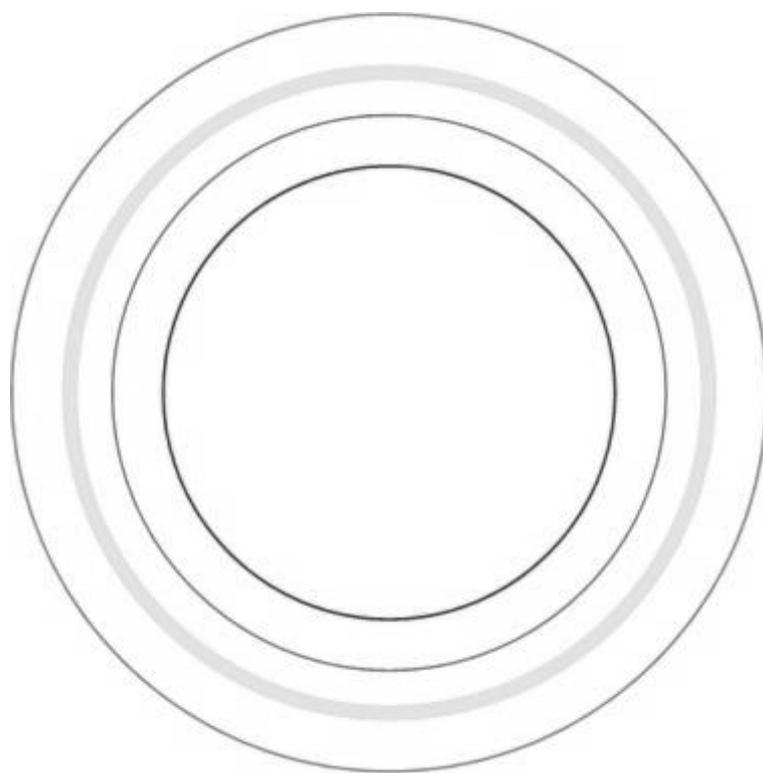


Fonds d'aide à la création radiophonique



Bilan 2014

Sommaire

Le FACR	3
I. Origine et mission.....	3
II. Financement et gestion	3
Composition de la Commission consultative de la création radiophonique	4
Soutien aux émissions de création radiophonique	5
A. Dans le cadre des deux appels à projets annuels	5
I. Fonctionnement.....	5
II. Critères de sélection des projets	6
III. Projets soutenus.....	6
Nombre des projets soutenus et montant de l'aide	6
IV. Bénéficiaires	7
Un service sonore privé	7
Une structure de production.....	7
Un réalisateur-producteur	8
V. Diffusion.....	8
Diffusion par les services sonores privés	8
Diffusion via PointCulture.....	9
Diffusion à la RTBF.....	9
B. Dans le cadre des 100 ans de la radio	10
I. Fonctionnement.....	10
II. Critères de sélection.....	10
III. Projets soutenus.....	10
Genre et sujets traités.....	10
Nombre des projets soutenus et montant de l'aide	10
IV. Bénéficiaires	11
V. Diffusion.....	11
Soutien aux radios associatives	12
Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique	13
Soutien à la transition numérique	13
Annexe (projets soutenus en 2014)	14

I. Origine et mission

Le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) a été créé par l'article 26 bis du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, abrogé et remplacé par le décret sur les Services de médias audiovisuels.

Celui-ci précise :

- « Le Fonds d'aide à la création radiophonique est un fonds budgétaire destiné à soutenir les projets d'émissions de création radiophonique et les structures d'accueil pour la création radiophonique agréées par le Gouvernement » ;
- « Il est créé une Commission consultative de la création radiophonique. La Commission rend un avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, sur toute question relative à la création radiophonique ».

L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 21 juin 2004 définit ses modalités de fonctionnement.

Le rôle du FACR est de promouvoir et de développer la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles par différents moyens :

- a) Il soutient la production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines de l'information, du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique ;
- b) Parallèlement à cette action de soutien aux projets d'émission, il finance une structure d'accueil chargée de l'encadrement d'auteurs et de projets (l'Atelier de création sonore et radiophonique) ;
- c) Depuis 2008, il soutient les radios ayant obtenu le label « radio associative d'expression culturelle et d'éducation permanente » par une subvention forfaitaire ;
- d) Depuis 2012, il soutient la transition numérique.

II. Financement et gestion

Le décret sur les Services de médias audiovisuels stipule que le Fonds d'aide à la création radiophonique est alimenté par la RTBF et les « réseaux » (services sonores privés autorisés à insérer de la publicité commerciale dans leurs programmes sonores, selon les modalités fixées par le Gouvernement).

Pour l'année 2014, le montant de la contribution de la RTBF s'élevait à 462.315,65 euros, celui des réseaux à 1.019.997,47 euros, soit un montant total de 1.482.313,12 euros.

La gestion du Fonds d'aide à la création radiophonique relève du Ministre qui a l'Audiovisuel dans ses attributions. Les décisions ministérielles d'octroi des aides sont prises sur base de l'avis de la Commission consultative de la création radiophonique.

/ Composition de la Commission consultative de la création radiophonique /

La composition de la Commission est prévue à l'article 169 du décret coordonné sur les Services de médias audiovisuel du 26 mars 2009. Les membres sont désignés par le Gouvernement.

Composition au 31 décembre 2014 :

Présidente	Madame Sylvie DE ROECK
Membres effectifs :	Monsieur Frédéric ANTOINE Monsieur Pierre DE JAEGER Monsieur Michel GEYER Madame Déborah FABRE Madame Pascale TISON Monsieur Stéphane DUPONT Monsieur Alexis DE BOE
Membre de droit avec voix délibérative	Monsieur Frédéric DELCOR
Membres suppléants :	Monsieur Philippe OHSE Madame Catherine PLENEVAUX Madame Sonia RINGOOT Madame Carine DEMANGE Monsieur Benoit COPPEE Madame Fabienne PASAU Madame Laurence MOREL
Délégués du Gouvernement :	
Secrétariat :	Anne HUYBRECHTS et Catherine BOUILLET Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES Email : anne.huybrechts@cfwb.be catherine.bouillet@cfwb.be

Les membres ont été désignés en date du 24 juillet 2012 pour une durée de cinq ans, à l'exception de trois membres suppléants (Carine Demange, Benoit Coppée, Fabienne Pasau), désignés en 2013.

/ Soutien aux émissions de création radiophonique /

A. Dans le cadre des deux appels à projets annuels

I. Fonctionnement

Deux fois par an*, les services sonores privés et les producteurs-auteurs indépendants sont invités à déposer leurs projets en 15 exemplaires auprès du Service général de l'Audiovisuel et des Médias qui assure le secrétariat de la Commission consultative de la création radiophonique.

L'appel à projets est envoyé à environ 400 destinataires et est édité sur le site de l'Audiovisuel (www.audiovisuel.fwb.be) et les différents portails liés (www.culture.be, www.federation-wallonie-bruxelles.be). Il est rédigé en fonction du règlement d'ordre intérieur tel qu'approuvé par le Gouvernement le 4 mai 2005.

Les demandes qui parviennent au secrétariat du Fonds sont examinées par la « Commission consultative de la création radiophonique », ci-après dénommée la « Commission ».

Le dossier de demande doit comprendre une note d'intention, un scénario, le découpage prévu, un budget, l'identification du réalisateur et des autres intervenants, l'accord des co-producteurs et des ayants droit éventuels. Lorsqu'il s'agit d'un producteur-auteur indépendant, l'accord de diffusion d'un service sonore privé est également requis.

Le secrétariat de la Commission examine la recevabilité des projets et communique sa décision aux demandeurs, par courrier. Les membres de la Commission sont ensuite convoqués à une session de sélection. Ils reçoivent préalablement les projets déclarés recevables. Un rapporteur est désigné pour chaque projet.

Lors de la réunion de sélection, les rapporteurs font état de leurs avis sur base du dossier et de toute information complémentaire qu'ils auraient jugée utile de recueillir auprès des demandeurs. Au terme d'un débat, les propositions de soutenir ou non un projet sont prises à la majorité simple des membres présents. Le quorum est fixé à la moitié des membres. Les membres liés de façon personnelle ou professionnelle à un projet se retirent systématiquement de la séance pendant la discussion.

Dans certains cas, lorsqu'elle juge un projet intéressant mais insuffisamment développé, la Commission peut suggérer que le projet soit représenté en fonction de ses remarques. La Commission peut également décider de proposer son soutien pour une émission « zéro » ou pour une partie de la demande (une émission sur trois par exemple).

L'avis motivé de la Commission ainsi arrêté est transmis pour décision au Ministre compétent. Les décisions sont communiquées aux demandeurs par le secrétariat du Fonds.

La subvention octroyée est liquidée en deux tranches :

- la première, de 75%, dans un délai de deux semaines à dater du courrier informant du soutien du Fonds ;
- la deuxième, de 25%, sur présentation des comptes de production, d'une copie de l'œuvre réalisée, ainsi que des dates et heures effectives de diffusion du programme sur antenne, au plus tard le 15 novembre qui suit l'année de l'imputation budgétaire.

* Généralement début avril et début septembre.

Outre ces documents justificatifs, tout bénéficiaire doit mentionner l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant et après la diffusion du programme sur antenne. Cette mention doit également figurer sur les supports audio. Si les justificatifs ne sont pas envoyés dans les délais, une procédure de recouvrement de la première tranche est entamée.

La Commission se réunit également pour des sessions extraordinaires.

II. Critères de sélection des projets

Pour remettre ses avis, la Commission se base sur les critères d'évaluation suivants :

- la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- l'écriture radiophonique ;
- le caractère novateur, original du projet ;
- la qualité du synopsis et du traitement ;
- la pertinence du découpage ;
- la diffusion ;
- la pertinence du budget.

III. Projets soutenus

Genre et sujets traités :

La Commission examine les projets d'œuvre de création valorisant le patrimoine culturel et artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique.

Elle est également attentive aux démarches dans lesquelles le média radiophonique est au centre du projet. La radio peut ainsi être utilisée comme lieu et outil d'expression des « minorités » socioculturelles ou de courants artistiques particuliers.

On constate une grande diversité dans les thèmes traités et les approches retenues : qu'il s'agisse de projets littéraires, de contes musicaux, de portraits singuliers, de patrimoine local, les projets ont généralement comme axe central l'exploration de l'altérité et de l'ailleurs...

Un descriptif des projets soutenus est repris en annexe.

Nombre des projets soutenus et montant de l'aide

En 2014, le Fonds a soutenu 22 projets, pour un montant total de 196.994,28 euros. Le montant moyen par projet, par conséquent, est de 8.954,29 euros.

Les projets soutenus par le FACR présentent une grande diversité en termes de contenu, de durée et de budget. Le tableau ci-dessous reprend les montants des aides accordées aux projets.

- Ainsi, en 2014 :
- 1 aide inférieure à 4.000 euros,
 - 8 aides supérieures à 4.000 euros et inférieures à 8.000 euros,
 - 13 aides supérieures à 8.000 euros.

Tableau récapitulatif

2014	Nombre de projets examinés	Nombre de projets soutenus	Projets soutenus par rapport aux demandes %	Projets soutenus par type %	Financement (euros)	% de l'aide financière par genre
Projets	43	22	51	100	196.994,28	100
fiction	12	5	42	23	62.345,00	32
documentaire	28	17	61	77	134.649,28	68
docufiction	3	0	0	0	0	
musique	0	0	0	0	0	0

IV. Bénéficiaires

Trois types de bénéficiaires émargent au Fonds d'aide à la création radiophonique : les services sonores privés, les structures de production et les producteurs-auteurs indépendants (organisme ou particulier). Ces différentes catégories sont détaillées ci-dessous :

Un service sonore privé

Deux cas peuvent se présenter :

- a) le service sonore privé assure les trois fonctions de réalisation, de production et de diffusion. Il s'agit souvent de radios locales à vocation socioculturelle (par exemple : Foyer culturel de Jupille et Wandre, Equinoxe FM, Radio J 600) ;
- b) le service sonore privé produit et diffuse mais confie la réalisation à des animateurs-réalisateurs variés. Il s'agit plutôt de radios universitaires ou associatives (Radio Campus, Radio Panik, Radio Hellena, RUN, Radio Air Libre).

Une structure de production (en partenariat avec un service sonore privé pour la diffusion)

Plusieurs déclinaisons existent :

- a) le réalisateur a créé une structure lui permettant de produire ses réalisations (par exemple la Chambre d'écoute asbl pour Thierry Genicot, Les Grands Lunaires asbl pour Christine Van Acker et Thierry Van Roy, Area asbl pour Pascale Tison) ;
- b) la structure de production encadre d'autres réalisateurs que les fondateurs de l'asbl (par exemple Le Crayon libre asbl, l'Atelier de création sonore et radiophonique asbl, Across Stickos asbl) ;
- c) la structure réalise et produit occasionnellement des émissions radiophoniques centrées sur son objet social, qu'il s'agisse de « minorités » socio-culturelles ou de courants artistiques particuliers.

Un réalisateur-producteur (en partenariat avec un service sonore privé pour la diffusion)

Soit une personne qui assume seule la réalisation et la production, soit des étudiants dont le projet est un travail de fin d'études (IAD, INSAS,...). Pour ces derniers, seuls les frais techniques peuvent être pris en compte par le FACR.

Comme l'indique le tableau ci-après, ce sont les structures de production qui ont déposé le plus grand nombre de projets.

	Projets soumis	Projets soutenus
Radios	4	2
Structures de production	27	14
Réalisateurs-producteurs	12	6
TOTAL	43	22

Le tableau ci-après reprend, par catégorie, les noms des bénéficiaires et le nombre de projets soutenus.

Services sonores privés		Structures de production	
36 cowboys asbl (Radio Rectangle)	1	Flex asbl	1
48 FM	1	L'Arbre de Diane asbl	1
Réalisateurs- producteurs		Bruits asbl	1
Christophe Bailleau	1	Le Bruit et la Fureur asbl	1
Brice Cannavo	1	Bruxelles nous appartient asbl	1
Julie Checinski	1	Le Cargo X asbl	2
Corinne Dubien	1	Le Collectif Wow ! asbl	1
Elisabeth Lebaillly	1	Deux temps trois mouvements	1
Pascale Stevens	1	Gaffi asbl	1
Suzy Vincens	1	Les Grands Lunaires asbl	1
		Gsara asbl	1
		L'indien production	1

V. Diffusion

Diffusion par les services sonores privés

Pour rappel, le Fonds d'aide à la création radiophonique fait le lien entre la création et la diffusion en exigeant que les projets qui lui sont soumis soient diffusés sur au moins un service sonore privé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tableau ci-dessous détaille les intentions de diffusion des projets soutenus par le FACR, par radio en 2014.

Radios Belges	2014
Radio Campus	15
Radio Panik	14
48 FM	3
Radio Air Libre	1
Radio Libellule	1
Radio Run	1
RCF	1
Radio Moniek (Festival Monophonic)	1
TOTAL	37 pour 22 projets

Diffusion via PointCulture

Depuis 2003, la mise à disposition d'une copie de l'émission soutenue à PointCulture est une condition du soutien du FACR. Dans ce cadre, 205 émissions ont depuis été transmises à Point Culture.

Diffusion à la RTBF

Depuis 2002, le contrat de gestion de la RTBF prévoit l'obligation de diffuser des œuvres réalisées par les producteurs-auteurs indépendants et soutenues par le FACR à raison de 20 heures par an. Ces émissions font l'objet d'un achat de droits de diffusion. Le choix des œuvres reste bien évidemment du ressort de la RTBF.

Celles-ci sont diffusées chaque lundi de 22 à 23 h sur la «Première» dans l'émission « Par Ouï-Dire » dont Pascale Tison assure la programmation.

Cette audience supplémentaire accentue fortement l'impact de ces émissions, après leur diffusion sur les services sonores privés.

Les émissions diffusées en 2014 :

TITRE	REALISATEUR	PRODUCTEUR	DATE DE DIFFUSION	DUREE
Le prix de l'exil	Yasmina Hamlawi	Atelier de création sonore et radiophonique	17/02/2014	50' 55"
Qui va nourrir les villes ?	Christine Van Acker	Les grands lunaires asbl	07/02/2014 14/02/2014	1 h 41' 33"
A l'ombre des refuges	Juliette Boutillier et Maria Grazia Noce	Productions associées	21/02/2014 28/02/2014 07/03/2014	2 h 39' 37"
Aux douches	Corinne Dubien	Atelier de création sonore et radiophonique	14/03/2014	39' 13"
Bleu Cobalt	Valériane De Maerteleire	La Compagnie Hêtre Urbain	07/04/2014	38' 15"
Léon et Antoinette	Brigitte Brisbois	Atelier de création sonore et radiophonique	11/04/2014	48' 30"
Existence souterraine	Mathilde Cougeau	Atelier de création sonore et radiophonique	02/05/2014	42' 13"
Les 6 derniers jours d'Alfredino	Christine Van Acker	Les grands lunaires	12/05/2014	52'
Les mangeurs de Hérissons	Cabiria Chomel	Bruxelles nous appartient asbl	2/06/2014	46' 33"
V pour variation	Paola Stevenne	Ouria asbl	11/09/2014	52' 06"
La fille du vent	Alain de Halleux	L'indien productions	22/09/2014	50'
Jesser al wadi	Thierry Van Roy	Thierry Van Roy	21/09/2014 28/09/2014	2 h 18' 37"
Prenons-en de la graine !	Robert Scarpa	La Bulle d'Or asbl	14/11/2014	42' 02"
Dans la tour	Pierre Lorquet Luc Malghem	Happy & asbl	17/11/2014	51'
Je marche dans le monde et ...	Mélanie Godin	Les midis de la poésie	21/11/2014	43'
A toi, demain	Eric Smeesters	Eric Smeesters	01/12/2014	55'
Marcel Moreau, Le corps verbal	Manuela de Tervarent	Deux temps trois mouvements	12/12/2014	49'
On n'est pas devant la radio	Florent Barat	Collectif Wow ! Asbl	22/12/2014	2 h 45'
Post Mortem : Un fils de la classe ouvrière	Richard Kalisz	Théâtre Jacques Gueux	non mentionné	3 h 36' 53"
			Total	23 h 58' 27"

Rediffusions de l'été :

TITRE	REALISATEUR	PRODUCTEUR	DATE DE DIFFUSION	DUREE
Anna	Sonia Pastecchia et Charo Calvo	Atelier de création sonore et radiophonique	30/06/2014	37'12"
J'ai un trou dans le cœur et le vent passe au travers	Gregor Beck et Layla Nabulsi	Across Stickos asbl	14/07/2014	52' 06"
Bleu Cobalt	Valériane De Maerteleire	La Compagnie Hêtre Urbain	4/08/2014	38' 15"
La chambre des filles	Paola Stévenne	Ouria asbl	18/08/2014	52'
			Total	2 h 59' 33"

B. Dans le cadre des 100 ans de la radio

I. Fonctionnement

Dans le cadre des 100 ans de la radio, un appel à projets spécifique a été lancé fin 2013. Celui-ci consistait à soutenir la production de capsules radiophoniques spécifiquement consacrées au centenaire de la radio.

II. Critères de sélection

Pour remettre son avis, la Commission s'est basée sur les critères suivants :

- le caractère original, novateur du projet ;
- la qualité de l'écriture radiophonique ;
- la qualité du synopsis et du traitement ;
- la pertinence du découpage ;
- la pertinence du budget.

III. Projets soutenus

Genre et sujets traités

Traitant des « 100 ans de la radio en Belgique », ces capsules, d'une durée de 10 minutes maximum, ont pour but de susciter la réflexion et la discussion sur la radio belge francophone sous la forme de courts récits, souvenirs, histoires, anecdotes mettant en scène le média sonore. Il peut s'agir de documentaire, de fiction ou de docu-fiction.

Un descriptif des projets soutenus est repris en annexe.

Nombre des projets soutenus et montant de l'aide

Le montant de l'aide par capsule était plafonné à 3.000 euros.

17 projets ont été examinés par la Commission. Le Fonds a soutenu 6 projets pour un montant total de 17.806 euros.

100 ans de la radio 2014	Nombre de projets examinés	Nombre de projets soutenus	Projets soutenus par rapport aux demandes %	Projets soutenus par type %	Financement (euros)	% de l'aide financière par genre
Projets	17	6	35	100	17.806	100
fiction	3	1	33	17	3.000	17
documentaire	11	3	27	50	8.930	50
Docu/fiction	3	2	67	33	5.876	33

IV. Bénéficiaires

	Projets soumis	Projets soutenus
Radios	1	1
Structures de production	10	2
Réalisateurs-producteurs	6	3
TOTAL	17	6

Le tableau ci-après reprend, par catégorie, les noms des bénéficiaires et le nombre de projets soutenus.

Services sonores privés	
Comines contact culture (Radio Libellule)	1
Réalisateurs- producteurs	
Corinne Dubien	2
Anna Raimondo	1
Structures de production	
A nous deux asbl	1
CTV Medias asbl - Centre d'Action et de Formation	1

V. Diffusion

Les capsules ont été diffusées par les 20 radios partenaires de l'opération « Studio sur rue » - événement organisé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à l'occasion des 100 ans de la radio, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en septembre 2014 – et étaient disponibles sur un site spécifiquement dédié à l'événement studiosurru.be/capsules. Elles étaient libres de droit pour une diffusion sur ces deux canaux de diffusion.

Elles ont également été transmises à Pointculture.be.

/ Soutien aux radios associatives /

En application du décret sur les Services de médias audiovisuels, le Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel est chargé de l'octroi du statut de radio associative et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente aux radios.

Ce statut dépend du respect de conditions de structures (être indépendante et recourir principalement au volontariat) et de contenu (programmation consacrée aux émissions d'information, d'éducation permanente, de développement culturel et de participation citoyenne, ou à des genres musicaux peu diffusés).

Il permet en outre l'octroi d'un subside de fonctionnement calculé en fonction du recours ou non à des messages de communication commerciale et du mode de diffusion (analogique ou numérique) des services. Un arrêté pris par le Gouvernement le 27 mai 2009 fixe les modalités d'octroi des subventions.

La subvention est octroyée l'année qui suit l'année concernée. Ainsi en 2014, les subsides ont été versés pour les activités de l'année 2013.

Un montant total de 371.000 euros a été octroyé aux 20 radios bénéficiant du statut de radio associative et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente. Il se répartit comme suit :

- a) une subvention de 13.500 euros a été octroyée à Radio Prima, Radio Alma et Radio Judaïca, étant donné leur diffusion de message de communication commerciale et leur mode de diffusion numérique ;
- b) une subvention de 18.500 euros a été accordée à Radio Salamandre, étant donné sa non-diffusion de message de communication commerciale et son mode de diffusion analogique ;
- c) une subvention de 19.500 euros a été octroyée à Equinoxe FM, Passion FM, Radio Studio One asbl, Radio Air Libre, Radio Campus, Radio Panik, Radio J. 600, RUN, Radio Sud, Radio Vibration, 48FM, Warm, Radio Equinoxe Namur, Radio UMH, Radio Libellule et RQC, étant donné leur non-diffusion de message de communication commerciale et leur mode de diffusion numérique.

/ Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique /

Le Fonds d'aide à la création radiophonique soutient la création radiophonique par l'encadrement d'auteurs et de projets. Cet encadrement est prévu par le décret sur les Services de médias audiovisuels qui définit les modalités d'agrément des structures d'accueil pour la création radiophonique et ses missions :

- 1° La mission générale de la structure d'accueil est la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française ;
- 2° Ses missions particulières sont :
 - Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique;
 - Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. Une attention particulière est réservée à l'encadrement des jeunes diplômés des écoles artistiques en veillant à les mettre en contact avec le secteur professionnel;
 - Développer la promotion des émissions de création radiophonique, notamment lors de manifestations publiques telles que festivals et écoutes en public.

Dans ce cadre, le Gouvernement a agréé, en mars 2000, l'Atelier de création sonore et radiophonique (ACSR) comme structure d'accueil pour la création radiophonique.

En 2014, l'ACSR a conclu une convention de deux ans avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, il a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 130.000 euros. Les missions qui lui sont dévolues sont:

- 1° Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. L'encadrement consiste à fournir des conseils et services, à mettre à disposition des équipements ainsi qu'à accompagner les réalisateurs dans leur démarche de financement.
- 2° Développer la promotion des émissions de création radiophonique dans les formes suivantes :
 - Organiser un minimum de 5 séances d'écoutes d'émissions de création radiophonique par an, dont au moins 2 en Wallonie ;
 - Assurer la diffusion de chaque production finalisée, dont l'ACSRI a assuré l'encadrement ;
 - Participer à, ou organiser chaque année une ou plusieurs manifestations culturelles liées à la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - Assurer la diffusion d'informations sur les activités de l'ACSRI et des initiatives extérieures en matière de création radiophonique notamment via une newsletter et le site internet de l'ACSR.
- 3° Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique en organisant au minimum 4 stages par an destinés aux artistes et jeunes créateurs.
- 4° Développer des actions lui permettant de poursuivre sa réflexion sur les nouvelles formes d'écriture radiophonique ou, d'une manière générale, sur l'évolution du secteur radiophonique.

L'ACSR a également bénéficié d'une aide en matériel de 6.852.35 euros et d'une aide à l'emploi de 35.890,29 euros, octroyées par le Service général de l'Audiovisuel et des Médias.

/ Soutien à la transition numérique /

En février 2012, une modification du décret sur les Services de médias audiovisuels a introduit dans la liste des dépenses autorisées à charge du Fonds d'aide à la création radiophonique, le soutien à la transition numérique. En 2014, un montant de 50.000 euros a été octroyé à la SCRL Maradio.be en vue de financer un player numérique commun à toutes les radios souhaitant être diffusées en Fédération Wallonie-Bruxelles.



/ annexe /

Projets soutenus en 2014

Projets soutenus en 2014

I. Dans le cadre des deux appels à projets annuels

/ INFORMATION /

Boom bap sur Meuse

Réalisateur : Gaëtan Lino

Producteur : 48 FM

Diffuseur : Radio Panik, 48 FM

Durée : 3 épisodes de 30'

L'histoire du mouvement hip-hop à Liège, déclinée dans tous ses aspects : les lieux, les intervenants et les différentes disciplines (rap, slam, battle, breakdance, graffitis,...). L'émission sera composée d'archives, d'anecdotes et témoignages des artistes liégeois à leur domicile mais aussi en rue, dans des concerts, soirées, lieux d'entraînement,...

L'émission est découpée en trois épisodes distincts, l'approche est chronologique (93 à 2000, 2000 à 2007, 2007 à nos jours). L'objectif est d'interroger sur les fondements des différentes disciplines et les évolutions et mutations contemporaines. La voix off guidera l'auditeur tout au long des 3 épisodes, le propos sera déclamé sous forme de poésie « slam » par un des réalisateurs (François Scheuren).

Aide : 7.900 euros

Canal !

Réalisatrice : Pascale Stevens

Productrice : Pascale Stevens

Diffuseur : Radio Campus

Durée : 40'

Documentaire sur les deux rives du canal de Willebroek, composé d'entretiens et d'ambiances sonores, illustrant les habitudes de vie différentes : buildings d'un côté, péniches de l'autre. Pas de voix off, une musique originale sera composée et des transitions sonores relieront les différentes séquences. La réalisatrice connaît bien les lieux et les habitants. L'objectif est de réunir les deux rives.

Aide : 4.560 euros

Chapeaux, cravates, ciseaux

Réalisateurs : Mélanie Godin et Vincent Matyn-Wallecan

Producteur : L'Arbre de Diane asbl

Diffuseurs : Radio Panik et Radio Campus

Durée : 40'

La transmission familiale des traditions folkloriques lors d'une journée de préparatifs du Carnaval de Binche, par 4 femmes d'une même famille (4 générations). L'évolution de la condition féminine sera également traitée. Des contrepoints figureront au milieu et en fin de documentaire. L'émission débutera au domicile familial et suivra une des femmes tout au long des préparatifs.

Aide : 7.300 euros

La deuxième mort du père

Réalisateur : Quentin Jacques
Producteur : Deux temps trois mouvements
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 50'

Partant de sa confrontation, à six ans d'intervalle, à la mort de son père génétique puis de son père adoptif, le réalisateur aborde le thème du deuil sous la forme d'un récit choral. Il y aura, d'une part, les 2 pères (Noël et Patrick) et le réalisateur comme personnage principal qui parle et, d'autre part, les proches et une philosophe/éthologue.

L'émission sera conçue en trois parties : l'histoire personnelle racontée par le réalisateur, la confrontation avec ses proches, et l'apport de la philosophe sur la mort et le deuil en général. Le ton ne se veut pas « déprimé », grâce à l'apport de chaque intervenant qui illustrera le récit de sa personnalité. Le documentaire intégrera divers éléments sonores : archives des voix de pères, musique, création sonore, ...

Aide : 8.267,30 euros

La machine à plantes

Réalisateurs : Chiara Todaro et Guillaume Abrall
Producteur : Bruxelles nous appartient (BNA-BBOT)
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 40'

Documentaire à la rencontre de lieux et d'artisans du retour de la nature en ville, avec un spécialiste de la biodiversité (Philippe Moresco) : un appartement envahi par les plantes, un employé communal au service des espaces vert, les serres royales, le jardin caché de Tours et Taxis, le toit de la bibliothèque royale, un potager communautaire à Uccle. Une séquence fictionnelle (atterrissage de la Machine à Plantes) clôturera l'émission.

Aide : 8.750 euros

Le premier son

Réalisatrices : Julie Checinski et Clara Alloing
Productrices : Julie Checinski et Clara Alloing
Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
Durée : environ 50'

Portrait d'Alinoé, sage-femme (qui a suivi la grossesse de la réalisatrice). Un couple, accompagné d'Alinoé tout au long des consultations, sera le fil conducteur. 4 strates composeront l'émission : les entretiens pendant les consultations, l'écoute du futur bébé (composition électroacoustique), les déplacements à domicile et l'accouchement. Il y aura 10 séquences dont une est détaillée.

Aide : 10.000 euros

Le yaourt n'est pas un yogourt

Réalisateur : Chrisophe Bailleau
Producteur : Chrisophe Bailleau
Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
Durée : 45'

Le réalisateur dresse un panorama documentaire poétique du langage yaourt. A travers le témoignage de pratiquants, de l'écoute de différents yaourts mais également d'interventions de professionnels (psychologues, musiciens,...), il tentera de cerner les raisons et les motivations de son utilisation. L'émission comprendra 3 parties, outre l'introduction et la conclusion :

- la première partie, plus ludique, comprendra des interviews de pratiquants entrecoupés de « yaourts » improvisés ;

- la deuxième partie comprendra des interviews de professionnels entrecoupés de chansons, d'extraits d'émission, d'extraits de films où le yaourt est utilisé ;
- la troisième partie intégrera des éléments des 2 premières et ouvrira vers de nouvelles interrogations sur le sens de cette pratique, illustrés par des yaourts traduits ou en langue étrangère.

Au montage, le rythme et la présence sonore seront graduels, de linéaire à explosif.

Aide : 4.100 euros

Miziki Kitoko

Réalisateurs : Claude Milan et Benjamin Schoos

Producteur : 36 cowboys asbl (Radio Rectangle)

Diffuseur : 48 FM

Durée : 6 épisodes d'1 heure

Histoire de la rumba congolaise, très présente en Belgique, et rencontres avec la diaspora congolaise en Belgique, et au Congo. Il y aura deux volets (de 3 h chacun) : la période légendaire (48 à 89) et la musique congolaise actuelle.

L'émission sera composée de textes de présentation, d'une playlist, des extraits d'entretiens et des enregistrements musicaux en studio. Les deux réalisateurs sont spécialisés dans cette matière.

Aide : 7.500 euros

Radio Femmes Intrépides

Réalisateur : David Stampfli

Producteur : Gaffi asbl

Diffuseur : RCF

Durée : entre 40 et 45'

Documentaire sur des femmes étrangères qui apprennent le français et désirent résoudre le problème de la saleté du quartier. Outre une partie « reportage » de leurs conversations avec les responsables communaux (champs narratif), une partie « documentaire » traitera du poids de la parole, de son interprétation et de la puissance poétique de la rencontre entre le français et d'autres langues (méditations poétiques). A chaque type de parole (reportage ou poétique) correspondra un type d'enregistrement. Des arrangements musicaux seront créés pour ponctuer l'émission.

Aide : 6.046,98 euros

Vers[i]ons #1

Réalisatrice : Suzy Vincens

Productrice : Suzy Vincens

Diffuseur : Radio Panik

Durée : 1h par émission

Le projet consiste à faire interpréter en direct par cinq artistes invités, les partitions-poèmes écrites et composées par la réalisatrice à partir de l'écoute d'œuvres sonores. Un moment de parole avec l'artiste est également prévu. Ce projet radiophonique constitue la 1ère étape d'un projet plus large.

Aide : 2.500 euros pour un épisode

B & M en capitale - Le tigre de papier

Réalisatrice : Elisabeth Lebailly

Productrice : Elisabeth Lebailly

Diffuseurs : Radio Campus Radio Panik + demandes auprès de Radio Grenouille, Ara Bel, Arte Radio

Durée : 55'

Huit personnes d'origine congolaise (B pour Black) ou musulmanes(M) vivant à Bruxelles, se racontent avec comme point de départ le racisme de couleur et l'islamophobie.

Aide : 11.115 euros

Bruxelles – Oran, sur les traces du souvenir

Réalisateurs : Sarah Segura et Thibault Coeckelberghs

Producteur : Gsara asbl

Diffuseurs : Radio Panik et Radio Campus

Durée : 40'

Les réalisateurs vont suivre 4 femmes belges d'origine marocaines, nées en Algérie, lors de leur retour au pays. Un voyage aller retour Bruxelles-Oran, Oran qu'elles ont quittée il y a quarante ans et n'ont plus jamais revue depuis.

Au-delà de leurs histoires personnelles, le documentaire « interroge la nostalgie, la mémoire, l'exil et l'enracinement ».

Aide : 6.700 euros

Entre deux (la répétition)

Réalisateur : Christophe Bailleau

Producteur : Christophe Bailleau

Diffuseurs : Radio Panik et Radio Campus

Durée : 55'

Dans le cadre d'une trilogie s'intéressant au langage en rapport avec la musique populaire, ce documentaire se centre sur les paroles prononcées par les musiciens lors des répétitions, pendant les moments d'arrêts de jeu musical.

Aide : 4.400 euros

Haïti : à l'œuvre, donc

Réalisatrice : Caroline Berliner

Producteur : asbl Le Bruit et la Fureur

Diffuseur : Radio Panik

Durée : 52'

La réalisatrice suivra, le temps d'une journée, la progression de trois jeunes artistes de théâtre haïtiens sur le territoire de Port au Prince, à l'aube du Festival des quatre chemins et de la Commémoration du séisme de 2010. Elle abordera la question de l'affirmation de l'individu face au poids de la collectivité selon 3 axes, un par artiste : la place réservée aux femmes, l'individu face à l'exercice du pouvoir, le rôle des poètes dans la transmission et l'éducation des plus jeunes.

Aide : 12.000 euros

Monsieur le Directeur...

Réalisatrice : Corinne Dubien
Productrice : Corinne Dubien
Diffuseurs : Radio Panik, 48 FM et RUN
Durée : 40 à 50'

Ce documentaire met en onde une quarantaine de lettres écrites par des auditeurs de l'INR entre 1958 et 1968, lettres issues des Archives de l'Etat belge. A travers ces lettres, la réalisatrice développera 5 axes thématiques : l'émancipation de la femme, la révolte de la jeunesse, le statut des ouvriers, la place de la religion et le traitement de l'information par les médias (axes à confirmer). Il s'agira d'un documentaire polyphonique où chaque lettre sera interprétée par un comédien différent. Les voix seules alterneront avec des moments plus « chorales » où les voix s'entremêleront.

Aide : 10.060 euros

Négatif - Positif

Réalisateur : Alain de Halleux
Producteur : L'Indien Productions
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 2 épisodes de 52'

Le réalisateur recueillera les témoignages (histoires de vie) de réfugiés Afghans, dont certains ont occupé l'église du béguinage à Bruxelles. Si certains ont reçu un avis positif de l'office des étrangers, pour d'autres, un avis négatif les a poussés à vivre dans la clandestinité.

Aide : 12.000 euros

Tout à déclarer

Réalisateur : Christine Van Acker
Producteur : Les Grands lunaires
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 52'

L'émission vise à faire revivre l'histoire de la contrebande en province du Luxembourg avant 1993 et les bouleversements que l'ouverture des frontières a provoqué. L'émission sera composée de lectures et d'entretiens avec des témoins et des experts, avec un point de vue historique et social. Il y aura des lectures, des archives et un travail sonore pour illustrer le propos, par exemple des poursuites dans les bois.

Aide : 11.450 euros

/ FICTION /

Beaux Jeunes Monstres

Réalisateur : Florent Barat
Producteur : Le Collectif Wow
Diffuseurs : Radio Campus, Radio Panik, Radio Air Libre et Radio Libellule
Durée : entre 50 et 55'

C'est l'histoire de William, adolescent lourdement handicapé et privé de parole qui, après avoir été molesté par son beau-père, passe à l'action pour se faire entendre et avec quelques amis, prend sa mère en otage.

Aide : 14.375 euros

Gertrude, c'est ton vrai nom ?

Réalisateurs : Olivier Chevillon et Laurent Boudin

Producteur : Le Cargo X asbl

Diffuseurs : Radio Campus Radio Panik

Durée : 50'

Le réalisateur nous conte les aventures de Gertrude et Pierre après un accident de voiture en plein désert du Nevada. Différentes thématiques seront abordées : vieillesse, amour, ... Il y a deux personnages et l'histoire est racontée par Pierre, au présent.

L'émission comporte 14 séquences correspondant aux changements de lieu ou d'état des personnages. 8 ambiances musicales sont traversées. La musique est présente tout au long de la pièce.

Aide : 10.980 euros

Les petits princes

Réalisateur : Brice Cannavo

Producteur : Brice Cannavo

Diffuseur : Radio Campus

Durée : 90' (2 x 45')

Il s'agit de faire se rencontrer un lieu : La Porte ouverte, établissement de rééducation psychosociale pour adolescents, à Blicquy, avec le texte du Petit Prince de St Exupéry.

Le projet comprend 3 axes :

- documentaire : le réalisateur dresse le portrait sonore du lieu et des ses habitants puis dans un second temps, les accompagne lors d'un camp de voyage dans les Vosges ;
- fiction : il s'agit d'écrire et de jouer des scénettes de l'œuvre avec les jeunes, le jeune y jouant le rôle du Petit prince lors de ses différentes rencontres ;
- les rencontres : des artistes seront invités à rencontrer ces jeunes. Chaque rencontre sera intégrée dans la partie documentaire.

Aide : 12.000 euros

Radio Femmes Fatales - No woman no crime

Réalisatrice : Lenka Luptàkovà et Maya Boquet

Producteur : Tube à essai asbl

Diffuseurs : Radio Campus, Radio Panik et Festival Monophonic, Radio Moniek

Durée : 5 épisodes de 15'

Le projet consiste en la réalisation de 5 émissions « No women no crime » en direct par un duo de journalistes reporters : Leni et MB. Chaque émission fera découvrir le parcours d'une « femme fatale » pas comme les autres, et aborde une thématique liée aux questions de genre, d'émancipation et de minorité. Montage et mixage se feront en direct.

Aide : 12.110 euros

L'inondation

Réalisateur : Maxime Coton

Producteur : Bruits asbl

Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik

Durée : 45'

En 1914, un éclusier, en inondant la région, stoppe l'invasion allemande. Un siècle plus tard, un éclusier fou fait la même chose et est ensuite confronté, via son jeune fils, au fantôme du premier éclusier.

Aide : 12.990 euros

II. Dans le cadre des « 100 ans de la radio »

/ INFORMATION /

La nuit radiophonique

Réalisatrice : Corinne Dubien

Productrice : Corinne Dubien

Durée : 10'

La réalisatrice propose une "déambulation" nocturne pour faire découvrir la radio la nuit. Elle ira à la rencontre de ses auditeurs et fera vivre l'ambiance des studios la nuit.

Aide : 2.980 euros

Voix-peau d'Anna Raimondo

Réalisatrice : Anna Raimondo

Productrice : Anna Raimondo

Budget total : 3.000 euros

Durée : 10'

Des auditeurs expliquent comment ils visualisent une voix radiophonique de la RTBF. Approche méta-radiophonique qui matérialise l'imagination que la voix suscite chez les auditeurs...

Aide : 3.000 euros

Tapis rouge sort de sa chambre

Réalisatrice : Zoé Jadoul

Producteur : CTV Média

Durée : 5 à 8'

Comment faire sortir un passionné de radio, agoraphobe, dans la rue. Il sera aidé par ses amis, des enfants, des personnes handicapées, des animateurs, pour réussir cette sortie du troisième type.

Aide : 2.950 euros

/ DOCU / FICTION /

Micro-tranchées 1914 - 2014

Réalisatrice : Christine Declercq

Producteur : Comines contact culture - Radio Libellule

Durée : 10'

Evocation de cinq étapes de l'histoire de la radio par deux soldats belges (dont l'un parle le patois) à la fin de la guerre 14-18.

Aide : 2.936 euros

Petite mise en ondes du suspense...

Réalisatrice : Corinne Dubien

Productrice : Corinne Dubien

Durée : 10'

Comment construire une histoire pour la radio? Comment naît l'alchimie entre texte, voix et bruitages. Lecture, archive, fiction et entretiens.

Aide : 2.940 euros

/ FICTION /

Avis de tempête

Réalisateurs : Claire Gatineau avec Yves Robic

Producteur : A nous deux asbl

Durée : 10'

Comment raconter le lien intime entre l'auditeur et la voix radiophonique. Dramatique construite autour d'un air d'opéra (automobiliste en panne pour qui chante la cantatrice à la radio).

Aide : 3.000 euros